

Les Métiers de l'Aide et des Soins à Domicile



Unassad

la qualité de vie à domicile

Le secteur du domicile vit de multiples changements et doit faire face à une évolution importante. Les besoins de la population française augmentent en terme de demandes de services ; cela est dû au vieillissement et au choix de rester vivre à domicile, à l'évolution des modes de vie et de garde des enfants, à la réduction de la taille des ménages, à la mobilité économique...

Ces demandes concernent toutes les strates de la population : les familles, les couples, les personnes malades, les personnes handicapées, les personnes âgées. Pour répondre aux besoins des différents publics, le secteur de l'aide et des soins à domicile s'est engagé dans une **démarche de professionnalisation** qui a pour objectifs d'offrir des services de qualité avec des professionnels qualifiés, de valoriser des métiers et d'offrir des perspectives de carrière.

1. Les caractéristiques des emplois de l'aide et des soins à domicile

Caractéristiques des emplois

- Les salariés de l'Aide et des soins à domicile constituent une population très majoritairement féminine (*moins de 5% d'hommes*).
- La moyenne d'âge s'établit à 40,7 ans.
- Les activités sont majoritairement exercées à temps partiels, mais la tendance est à la création, chaque fois que possible, d'emplois à plein temps.
- Pour certains emplois, un diplôme est obligatoire :
 - Auxiliaire de vie sociale (*CAFAD ou DEAVS*),
 - Aide médico-psychologique (*CAFAMP*),
 - Aide soignante (*DPAS*), Auxiliaire de puériculture (*DPAP*),
 - Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (*DETISF*),
 - Infirmier(ère) (*IDE*).

L'ensemble de ces emplois font l'objet d'une classification inscrite dans l'accord de branche Aide à domicile relatif aux emplois et aux rémunérations du 29 mars 2002, qui prend effet au 1^{er} juillet 2003.

Rappel sur la notion de niveaux de formation

Ces niveaux sont utilisés dans le langage courant pour positionner les formations et la qualification professionnelle (*Référence Education nationale*).

<u>Niveaux</u>	<u>Définitions</u>
1	3 ^{ème} cycle et plus, Écoles d'ingénieurs
2	Licence, Maîtrise
3	BTS, DUT
4	Brevet professionnel, Bac professionnel
5	CAP, BEP

2. Les Métiers du domicile

Les métiers de l'aide à domicile offre une variété et une palette de niveau très large, de la personne sans qualification reconnue aux professionnels de niveau V (*Auxiliaire de vie sociale*), de niveau IV (*Technicien de l'intervention sociale et familiale*), en passant par les métiers de l'encadrement de niveau II (*CAFDES*). Tous ces métiers sont accessibles en cours d'emploi ou en formation initiale.

Tableau récapitulatif des principaux métiers du domicile

Niveaux	Métiers
5	Agent à domicile, Employé à domicile, Auxiliaire de vie sociale, Aide médico-psychologique, Aide soignante
4	Technicien de l'intervention sociale et familiale
3	Infirmier, Responsable de secteur
3 ou 2	Coordinateur de service de soins
2 ou 1	Directeur de structure

Les principaux métiers de l'intervention à domicile

L'agent à domicile

Niveau : V

Principales missions et qualités requises :

L'agent à domicile réalise des activités domestiques et administratives simples.

Ce salarié doit faire preuve de qualités relationnelles et doit savoir s'organiser.

Formation :

L'agent à domicile dispose d'une qualification correspondant aux connaissances acquises au cours de la scolarité obligatoire.

L'employé à domicile

Niveau : V

Principales missions et qualités requises :

L'employé à domicile réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives. Il aide la personne dans les activités de la vie quotidienne.

Ce salarié doit faire preuve de qualités relationnelles, savoir s'organiser et s'adapter à différentes situations.

Formation :

L'employé à domicile dispose d'un premier niveau de qualification (*liste limitative de 10 diplômes*). Ce salarié peut également être en cours d'obtention du DEAVS (*diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale*) via la VAE (*validation des acquis de l'expérience*) ou la formation .

L'auxiliaire de vie sociale

Niveau : V

Principales missions et qualités requises :

L'auxiliaire de vie sociale aide à domicile les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne. Elle aide à faire en stimulant, accompagnant, ou elle fait à la place de la personne dans l'incapacité de faire seule.

Il s'agit d'un :

- accompagnement et une aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne, elle peut aider une personne à se lever, s'alimenter, s'habiller...
- accompagnement et une aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne, entretien du linge et du logement, repas
- accompagnement et une aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle, aide dans la gestion des démarches administratives.

L'auxiliaire de vie sociale fait également le lien avec tous les autres professionnels intervenant ou la famille.

Ce professionnel doit faire preuve de qualités relationnelles, être disponible (*écoute discrétion, respect, prise de distance...*), apprécier le travail en équipe avoir des compétences et connaissances techniques

Formation :

L'auxiliaire de vie sociale est un professionnel ayant obtenu le DEAVS (*diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale*) ou le CAFAD.

La formation se déroule selon 11 modules sur une période de 9 à 36 mois. Elle se compose de 500 heures de formation théorique et de 560 heures de stages. Depuis janvier 2003 le DEAVS est accessible par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'aide médico-psychologique

Niveau : V

Principales missions et qualités requises :

L'aide médico-psychologique travaille auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés mentaux et moteurs, ou de personnes âgées très dépendantes. L'aide médico-psychologique apporte une assistance individualisée à ces différents publics dans tous les gestes de la vie quotidienne. Il aide par exemple la personne handicapée à se laver, s'habiller et se déshabiller, se nourrir, se changer. Il l'accompagne dans ses déplacements. Pour les plus jeunes, les tâches éducatives assurées par l'aide médico-psychologique visent à encourager l'expression orale, à éveiller et distraire par des jeux simples.

De grandes capacités d'écoute, une facilité de contact, une bonne résistance à la fatigue, du goût pour le travail en équipe et un bon équilibre psychologique sont nécessaires à l'exercice de cette profession.

Formation :

Les aides médico-psychologiques sont titulaires du CAFAMP, certificat d'aptitude à la fonction d'aide médico-psychologique. Ce certificat comprend 350h de formation théorique et 4 semaines de stages pratiques. Les personnes titulaires d'un diplôme d'aide soignante, d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'auxiliaire de vie sociale peuvent suivre une formation en cours d'emploi pour devenir AMP.

L'aide soignante

Niveau : V

Principales missions et qualités requises :

Ce professionnel intervient dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), sous contrôle infirmier et par délégation. Il assure l'hygiène et le confort du malade, contribue également à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne aidée. Proche du malade, il peut donner aux infirmiers et au médecin des informations précises sur son état physique et mental.

Ce métier exige de la disponibilité et, au-delà des qualités humaines, nécessite une bonne résistance physique et un solide équilibre psychologique.

Formation :

Le diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS) est obligatoire pour exercer le métier d'aide soignant. Il se prépare en un an (1575 h de formation : 630h de formation théorique, 945 h de stages pratiques).

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)

Niveau : IV

Principales missions et qualités requises :

Le TISF intervient auprès des publics fragilisés, en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique. Ses missions consistent à :

- assurer à domicile, ou à partir du domicile, des activités ménagères et familiales ;
- contribuer à maintenir ou rétablir l'équilibre des familles ;
- exercer une action sociale préventive et éducative à partir des tâches concrètes de la vie quotidienne des familles.

Il se voit également confier un rôle d'accompagnement dans les fonctions parentales, sociales, éducatives auprès des familles où elle est amenée à intervenir.

Outre un bon équilibre psychologique, ce métier nécessite principalement une grande adaptation, le sens du dialogue, des capacités d'observation, d'analyse et de rédaction et un bon niveau relationnel.

Formation :

Le technicien de l'intervention sociale et familiale est un travailleur social diplômé, titulaire du certificat de travailleuse familiale ou du diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale. Le diplôme de TISF se déroule sur 2 ans. Il comprend 950 heures de formation théorique et 8 mois de formation pratique acquise au cours de stages.

L'infirmier

Niveau : III

Principales missions et qualités requises :

Dans le service de soins, il réalise des soins techniques et se charge d'une partie de la prévention et de l'éducation sanitaire. L'infirmier établit un planning de soins, en fonction des prescriptions du médecin. Il encadre également une équipe d'aide soignante.

Ce métier nécessite une bonne pratique de l'animation d'une équipe, le sens de l'organisation et des compétences relationnelles importantes.

Formation :

Le diplôme d'État Infirmier est obligatoire pour exercer cette fonction.

Les métiers de l'encadrement

Le responsable de secteur

Niveau : III

Principales missions et qualités requises :

Ce métier d'encadrement intermédiaire (*entre l'intervenant à domicile et le directeur*) représente le pivot des structures d'aide à domicile puisqu'il est aussi l'interface entre l'intervenant et l'utilisateur et garantit les valeurs qui fondent la relation d'aide. Sa mission est d'organiser la prestation à domicile, d'évaluer les besoins de la personne et de veiller au bon déroulement du plan d'aide. Il encadre une équipe de personnel intervenant, assure le suivi de l'activité.

Ce salarié doit posséder le sens des contacts humains, de l'écoute, une grande disponibilité, des capacités d'adaptation et d'ouverture d'esprit. Il doit manifester de l'intérêt pour les problèmes économiques et sociaux, et pour les aspects techniques et pratiques de la vie quotidienne. Il doit également savoir manager une équipe d'intervenants à domicile, et connaître l'essentiel de la législation sociale.

Formation :

Aujourd'hui, les titulaires de ces postes ont des cursus très variés, on retrouve souvent une formation supérieure de type assistante sociale ou conseillère en éducation sociale et familiale. Mais il n'y a pas de formation initiale obligatoire. Une fois en poste, des cycles de formation continue leur permettent d'appréhender leurs missions avec du recul : des cycles longs ou des formations courtes sur des thèmes précis comme l'évaluation des besoins. La mise en place d'un diplôme pour ce niveau III est à l'étude.

Le coordinateur de service de soins

Niveau : III ou II

Principales missions et qualités requises :

Ce professionnel a la responsabilité du service de soins et dispose de compétences de soignant et de gestionnaire. Il assure l'organisation des soins (*évaluation de la dépendance, diagnostic infirmier, plan d'aide personnalisé*), la gestion de l'équipe, la gestion administrative et financière, l'encadrement, des aides-soignants et du personnel, les relations avec la famille, les partenaires locaux... le développement de la formation des intervenants.

Ce salarié doit être un soignant confirmé, à l'écoute des malades. Il doit posséder des compétences pour encadrer une équipe. Technicien de la santé, il est au courant des évolutions technologiques.

Formation :

Pour exercer cette fonction, le diplôme d'Etat d'infirmier et celui de cadre infirmier sont exigés. Les professionnels ont ensuite la possibilité de suivre des formations pour perfectionner leurs connaissances et leurs capacités en terme d'élaboration de leur projet de service, du dossier de soins, de management, de responsabilité juridique...

Le directeur de structure

Niveau : II ou I

Principales missions et qualités requises :

Les principales missions du directeur de structure sont les suivantes : définition et conduite de l'intervention sociale ; conduite de projet, management des ressources humaines, gestion financière, gestion technique et logistique.

Il doit faire preuve d'inventivité dans la mise en place de services innovants et savoir s'adapter à l'évolution de l'environnement juridique et financier du secteur. Ce métier requiert des compétences d'analyse, d'organisation et d'anticipation.

Formation :

Il n'existe pas de formation obligatoire pour accéder à ce métier; cependant le CAFDES (*Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale*) correspond bien aux fonctions exercées. Cette formation supérieure de niveau II vient d'être réformée et bénéficie d'atouts supplémentaires.

3. Obtenir une qualification pour accéder aux métiers de l'aide à domicile

Il existe trois modes d'accès : la formation initiale, la formation continue, c'est à dire en cours d'emploi et la validation des acquis de l'expérience.

La Formation initiale

Les qualifications proviennent de plusieurs ministères différents. Les qualifications diplômantes d'Etat :

Ministère de l'Education nationale

Les formations de base de niveau 5, les plus courantes sont :

- BEP carrière sanitaire et social
- BEP carrière sanitaire et social mention complémentaire aide à domicile
- CAP petite enfance
- CAP employé technique de collectivité

Ministère de l'agriculture

Les formations de base de niveau 5 les plus souvent rencontrées sont :

- BEPA option services, spécialité service aux personnes
- BEPA, option économie familiale et rurale
- CAP agricole, option économie familiale et rurale
- CAP agricole et para-agricole employé d'entreprise agricole option employé familial

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Les deux diplômes de référence pour l'intervention à domicile sont :

- Au niveau 5, le DEAVS, diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale. Pour la filière soins, il s'agit au niveau 5 du diplôme professionnel d'aide soignante, le DPAS.
- Au niveau 4, le DETISF (*diplôme d'état de technicien d'intervention sociale et familiale*).

En plus de ces diplômes, l'Etat via le ministère de l'emploi et de la solidarité homologue des titres. C'est le cas du titre «Assistant de vie». Il s'agit d'un titre à finalité professionnelle basée sur les gestes techniques, il a été proposé par l'AFPA et homologué en 2000 par le ministère. Ce titre est reconnu au sein de la branche de l'aide à domicile comme étant un premier niveau de qualification (*métier d'employé à domicile*), il n'est pas équivalent au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

La Formation continue

Un certain nombre de diplômes possèdent deux voies d'accès, la voie directe (*c'est-à-dire la formation initiale ou la formation ouverte aux demandeurs d'emploi*) et la formation continue. C'est le cas du DEAVS, du titre assistant de vie et du DETISF. D'autres ne se réalisent qu'en cours d'emploi, le CAFAMP, par exemple.

La VAE, validation des acquis de l'expérience

La VAE a été introduite dans la loi de modernisation sociale du 17/01/02 : c'est le droit individuel à la reconnaissance de l'expérience professionnelle et bénévole, pour l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle. L'expérience et les compétences acquises peuvent permettre l'obtention complète du diplôme.

Depuis janvier 2003, le DEAVS est accessible via la VAE.

4. Le Réseau Unassad

C'est le **premier réseau en France** de soins et d'aide à la personne. Il regroupe 1200 structures adhérentes, associations loi 1901, centres communaux d'action sociale, organismes mutualistes et structures de coordination gérontologique. Localement, les structures proposent des services d'aide à la vie quotidienne, des services de soins à domicile, des services d'aide aux familles, de portage de repas... Une palette de services pour tout ceux et toutes celles qui ont choisi de vivre à domicile et de se faciliter la vie. Cela représente 80 000 salariés, qui aident plus de 500 000 personnes à vivre chez elles. Pour favoriser la proximité, ce réseau est organisé en fédération régionale et départementale, interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux.

Les Services proposés par le Réseau

- Service d'aide à domicile
- Service de soins à domicile
- Service d'auxiliaire de vie pour les personnes handicapées
- Service d'aide aux familles
- Service de portage de repas
- Service de garde itinérante de nuit
- Service de télé-assistance
- Service d'accueil de jour

Que ce soit une personne âgée devenue dépendante, une jeune mère de famille débordée par les tâches ménagères, un jeune homme handicapé souhaitant vivre à domicile, un célibataire ou un couple souhaitant externaliser son repassage... Quelle que soit la situation, le réseau Unassad propose un service et donc un professionnel, en capacité de répondre aux attentes et besoins de la personne à aider.

Informations sur

www.unassad.net

Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile

108, rue Saint-Maur 75011 Paris • T. : 01 49 23 82 52 • F. : 01 43 38 55 33 • M. : accueil@unassad.net